

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-001 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que le SYMICTOM du Pays de Gourdon exerce la compétence optionnelle « Service Public d'Assainissement Non Collectif », pour l'ensemble du territoire communautaire, depuis le 1^{er} janvier 2015,

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Proposition est faite au Conseil Communautaire de clôturer le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » au 31 décembre 2015, et de reprendre les résultats au Budget Principal au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la clôture du Budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » au 31 décembre 2015, et la reprise des résultats au Budget Principal au 1^{er} janvier 2016.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-002: RAPPORT DE LA PRESIDENTE SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et les dispositions des lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, prévoient que les Présidents des EPCI doivent réaliser et présenter un rapport sur la mutualisation des services, avant le 31 décembre 2015.

La procédure d’adoption de ce rapport prévoit de solliciter un avis simple des conseils municipaux qui disposent de trois mois pour se prononcer, passé ce délai leur avis étant considéré favorable, le rapport sur la mutualisation des services doit être adopté par l’assemblée délibérante de l’EPCI.

La Présidente a transmis pour avis son projet de rapport aux communes membres le 7 octobre 2015.

Vu, l’avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Suite aux retours des avis communaux et aux débats qui se sont tenus en Conseil communautaire du 30 novembre 2015, il est proposé d’adopter le rapport de la Présidente sur la mutualisation des services tel qu’annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 37 votes pour et 4 abstentions (Michel Cammas, Jean-Pierre Cousteil, Christian Chavaroche, Pouvoir de Jérôme Maleville à Christian Chavaroche), adopte le rapport de la Présidente sur la mutualisation des services tel qu’annexé à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-003 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN « URBANISME ADS » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE AUPRES DES COMMUNES UTILISATRICES

Rapporteur : Nathalie DENIS

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par un service commun « Urbanisme ADS » porté par la Communauté de Communes au bénéfice et sous la compétence des communes qui souhaitent y adhérer.

Ainsi, 13 Communes membres de la Communauté de communes adhèrent aujourd'hui à ce service dont les modalités de fonctionnement ont été fixées par une convention de mise à disposition du service commun Urbanisme ADS de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane auprès des communes utilisatrices, délibérée le 11 février 2015.

Après six mois de fonctionnement et suite à l'avis favorable du Comité de Suivi du service commun Urbanisme ADS, réuni le 20 janvier 2016, il est proposé d'apporter les modifications telles que mentionnées ci-dessous pour adapter le dispositif conventionnel d'utilisation du service au plus près des réalités de son fonctionnement.

Les autres termes de la convention de mise à disposition du service commun Urbanisme ADS de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane auprès des communes utilisatrices, restent inchangés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

<p align="center">CONVENTION APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11/02/2015</p>	<p align="center">PROPOSITION AVENANT :</p>
<p>Article 2 - Champ d'application : « [...] La présente convention s'applique exclusivement à l'instruction des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permis de construire (PC) - Permis d'aménager (PA) - Permis de démolir (PD) - Déclaration préalable (DP) - Certificats d'urbanisme dits opérationnels (CUb) au sens de l'article L.410-1-b du code de l'urbanisme - Certificats d'urbanisme dits d'information (CUa) au sens de l'article L.410-1-a du code de l'urbanisme [...] » 	<p>Article 2 - Champ d'application : « [...] La présente convention s'applique, exclusivement, à l'instruction des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permis de construire (PC) - Permis d'aménager (PA) - Permis de démolir (PD) - Déclaration préalable (DP) - Certificats d'urbanisme dits opérationnels (CUb) au sens de l'article L.410-1-b du code de l'urbanisme - Certificats d'urbanisme dits d'information (CUa) au sens de l'article L.410-1-a du code de l'urbanisme <p>La Commune peut décider de conserver l'instruction d'une ou plusieurs catégories d'actes. Dans ce cas elle devra instruire l'ensemble des actes relevant d'une même catégorie, sans pouvoir partager l'exercice de l'instruction entre le service commun Urbanisme ADS et le service communal. La Commune fera connaître au service instructeur sa volonté de conserver l'instruction sur une ou plusieurs catégories d'actes par courrier. Cette décision pourra être rapportée à tout moment suite à une information du service urbanisme ADS formalisée par écrit, dans ce cas la commune renoncera à instruire l'ensemble des actes de la catégorie dont l'instruction est confiée au service commun urbanisme ADS [...]</p>
<p>Article 2 - Champ d'application : « [...] La présente convention porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, telle que décrite ci-après, depuis l'examen du caractère complet du dossier du demandeur jusqu'à, et y compris, la préparation du projet de décision ou d'acte, ainsi que sur la visite de récolement. [...] »</p>	<p>Article 2 - Champ d'application : « [...] La présente convention porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction, telle que décrite ci-après, depuis l'examen du caractère complet du dossier du demandeur jusqu'à, et y compris, la préparation du projet de décision ou d'acte, ainsi que sur la visite des récolements obligatoires (art. R.462-7 du code de l'urbanisme) et dans la mesure du possible des récolements facultatifs sur demande du maire. [...] »</p>
<p>Article 3 - Service concerné : « [...] Toutefois, afin d'améliorer le service rendu aux administrés en raccourcissant les délais de traitement des dossiers, il pourra prendre, en application de l'article L.423-1 du Code de l'urbanisme, un arrêté de délégation de signature au responsable du service commun Urbanisme – Application du Droit des Sols », pour l'accomplissement des missions du service. [...] »</p>	<p>Article 3 - Service concerné : « [...] Toutefois, afin d'améliorer le service rendu aux administrés en raccourcissant les délais de traitement des dossiers, il pourra prendre, en application de l'article L.423-1 du Code de l'urbanisme, un arrêté de délégation de signature au responsable du service commun Urbanisme – Application du Droit des Sols », pour l'accomplissement ponctuel des missions du service, et notamment en cas de délai d'instruction contraint par le temps ou d'absence prolongée du secrétariat de mairie. [...] »</p>
<p>Article 4 - Attribution de la Commune : d) Transmission du dossier Les transmissions suivantes sont impérativement effectuées par la commune dans la semaine qui suit le dépôt : [...] - Transmission au Préfet d'un exemplaire complet de la demande, en vue de l'exercice du contrôle de légalité, [...]</p> <p>e) En cours d'instruction [...] - Transmission au Préfet des courriers envoyés par le service commun "Urbanisme Application du Droit des Sols " ainsi que les pièces complémentaires et divers avis reçus. [...]</p> <p>g) Notification de la décision et suivi [...] - Transmission de la décision au Préfet pour l'exercice du contrôle de légalité. [...] [...] - Pour une déclaration préalable, la décision prend la forme d'un arrêté uniquement pour s'opposer aux travaux ou pour imposer des prescriptions, des taxes ou des participations. [...]</p>	<p>Article 4 - Attribution de la Commune : d) Transmission du dossier Les transmissions suivantes sont impérativement effectuées par la commune dans la semaine qui suit le dépôt : [...] - Transmission au Préfet d'un exemplaire complet de la demande, en vue de l'exercice du contrôle de légalité, [...]</p> <p>e) En cours d'instruction [...] - Transmission au Préfet des courriers envoyés par le service commun "Urbanisme Application du Droit des Sols " ainsi que les pièces complémentaires et divers avis reçus. [...]</p> <p>g) Notification de la décision et suivi [...] - Transmission de la décision au Préfet, accompagnée d'un exemplaire complet de la demande, des courriers envoyés par le service commun "Urbanisme Application du Droit des Sols " ainsi que les pièces complémentaires et divers avis reçus, pour l'exercice du contrôle de légalité. [...] [...] - Pour une déclaration préalable, la décision prend la forme pourra prendre la forme d'un arrêté notamment uniquement (**) pour s'opposer aux travaux ou pour imposer des prescriptions, des taxes ou des participations. [...]</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

CONVENTION APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11/02/2015	PROPOSITION AVENANT :
<p>Article 5 - Attribution du service commun :</p> <p><i>a) Phase de l'instruction</i></p> <p>[...] Les tâches ci-après ne seront assurées par le service commun que si son responsable a reçu délégation de signature du Maire telle que mentionnée à l'article 2. [...]</p> <p><i>b) Phase de la décision et suivi</i></p> <p>[...]- Pour les déclarations préalables, un arrêté sera proposé uniquement dans les cas d'oppositions, ou de non oppositions assorties de prescriptions particulières ou d'indications de taxes et participations [...]</p> <p>[...] - Suite à la réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du pétitionnaire, réalisation des récolements obligatoires dans les cas énumérés à l'article R 462-7 du code de l'urbanisme et, dans la mesure du possible, des récolements facultatifs. [...]</p>	<p>Article 5 - Attribution du service commun :</p> <p><i>a) Phase de l'instruction</i></p> <p>[...] Les tâches ci-après ne seront assurées par le service commun que, ponctuellement, si son responsable a reçu délégation de signature du Maire telle que mentionnée à l'article 2. [...]</p> <p><i>b) Phase de la décision et suivi</i></p> <p>[...]- Pour les déclarations préalables, un arrêté sera proposé uniquement dans les cas d'oppositions, ou de non oppositions assorties de prescriptions particulières ou d'indications de taxes et participations [...]</p> <p>[...] - Suite à la réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du pétitionnaire, réalisation des récolements obligatoires dans les cas énumérés à l'article R 462-7 du code de l'urbanisme et, dans la mesure du possible, des récolements facultatifs sur demande du maire. [...]</p>
<p>Article 10 - Conditions financières :</p> <p>[...] La cotisation de la part fixe sera appelée en septembre / octobre de l'année n, et la cotisation de la part variable sera appelée dans le courant du premier trimestre de l'année n+1 au vu des actes réalisés par le service commun "Urbanisme Application du Droit des Sols" pour le compte des communes utilisatrices. [...]</p> <p>[...] Il est créé un Comité de suivi et d'évaluation du service commun "Urbanisme Application du Droit des Sols", composé des Maires des Communes utilisatrices et du Président de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, qui se réunira à minima une fois par an pour approuver la répartition de la part variable de l'année n et le prévisionnel de l'année n+1.</p>	<p>Article 10 - Conditions financières :</p> <p>[...] La cotisation de la part fixe sera appelée en septembre / octobre de l'année n début décembre de l'année n, et la cotisation de la commune sera appelée part variable sera appelée dans le courant du premier trimestre de l'année n+1 entre le 10 et le 15 janvier de l'année n+1 au vu des actes réalisés par les dossiers déposés au service commun "Urbanisme Application du Droit des Sols" pour le compte des communes utilisatrices. [...]</p> <p>[...] Il est créé un Comité de suivi et d'évaluation du service commun "Urbanisme Application du Droit des Sols", composé des Maires des Communes utilisatrices et du Président de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, qui se réunira à minima une fois par an (avant le 10 janvier de l'année n+1) pour approuver la répartition de la part variable de l'année n et le prévisionnel de l'année n+1.</p>

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les modifications à la convention de mise à disposition du service commun Urbanisme ADS de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane auprès des communes utilisatrices telles que proposées ci-dessus
- autorise Madame la Présidente à la signature des avenants et de toutes pièces utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-004 : APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « LOT AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Lors de sa séance du 8 juillet 2015 (délibération n°2015-110), le Conseil Communautaire a validé le principe de la création du Syndicat Mixte « Lot numérique » ainsi que ses statuts, autorisé le transfert de la compétence « Aménagement numérique » du Département à ce syndicat, au titre de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et désigné Monsieur Stéphane Magot et Monsieur Daniel Thébault comme représentants titulaire et suppléant en son sein.

Lors d'une réunion en date du 14 octobre 2015, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), a émis un avis favorable sur le principe de la création du syndicat mixte, sous réserve de délibérations concordantes de ses membres et d'un arbitrage juridique autorisant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

A l'exception du Grand Cahors, tous les membres pressentis pour adhérer au syndicat ont délibéré de manière favorable.

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors ayant fait valoir des arguments juridiques s'opposant à son adhésion, la Préfecture du Lot a saisi le pôle interrégional d'appui au contrôle de la légalité de la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

Leur réponse privilégiée de procéder par voie de délégation de compétence entre le futur syndicat et la Communauté d'Agglomération pour traiter les neuf communes du Grand Cahors situées hors de la zone de déploiement privé.

Cette exclusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, des membres adhérents, entraîne une modification des statuts du Syndicat Mixte « Lot Numérique » (joint en annexe), qu'il convient d'approuver dans leur nouvelle forme.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 37 votes pour, 2 votes contre (Jean-Louis Constant, Pouvoir de Sylvie Theulier à Jean-Louis Constant) et 2 abstentions (Paola Benastre, Pouvoir de Patrice Maury à Paola Benastre) :

- approuve les statuts du Syndicat Mixte « Lot Numérique »,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-005 : MANDAT SPECIAL A MADAME DANIELLE DEVIERS POUR PARTICIPATION AUX REUNIONS DE L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (AdCF)

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à une assemblée locale de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission dans l'intérêt de la collectivité, limitée dans le temps et par son objet, au titre de laquelle les élus peuvent prétendre au remboursement des frais engagés.

Il est proposé de donner mandat spécial à Madame Danielle Deviers, pour participer aux réunions de l'AdCF, au titre de l'année 2016, et de procéder au remboursement des frais afférents, selon le barème des services fiscaux appliqué à la Fonction Publique Territoriale.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Madame Danielle DEVIERS ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 38 votes pour et 2 abstentions (Jean-Louis Constant, Pouvoir de Sylvie Theulier à Jean-Louis Constant) :

- accorde un mandat spécial à Madame Danielle Deviers pour ses participations aux réunions de l'AdCF, au titre de l'année 2016,
- valide le remboursement des frais, selon le barème des services fiscaux appliqué à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-006 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de sa séance du 30 janvier 2013 (délibération n°2013-024), le Conseil Communautaire a validé la création d'un contrat emploi d'avenir, pour une durée de trois ans, à compter du 15 février 2013, au sein du service jeunesse.

Le bénéficiaire de cet emploi a travaillé pendant deux ans au sein de ce service puis a été remplacé par un autre agent en contrat emploi d'avenir, afin de pouvoir être transféré à la Médiathèque de Gourdon à compter du 1^{er} avril 2015.

En effet, la Médiathèque de Gourdon, suite à sa rénovation et son extension, faisait face à un besoin urgent de renfort afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes de ses utilisateurs et l'agent en poste souhaitait évoluer afin de travailler auprès d'autres publics.

Ce contrat arrive à échéance, au 14 février 2016, mais le besoin de personnel étant toujours aussi prégnant au sein de la Médiathèque de Gourdon, il convient de procéder à un recrutement sur un poste pérenne. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 15 février 2016.

L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 15 février 2016, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-007 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 5 mars 2004, a validé la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint administratif de 1^{ère} classe, et ce à compter du 1^{er} mars 2016.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016,
- valide la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-008 : MAISON DU PIAGE - CONCLUSION D'UN CONTRAT AIDE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de ses séances du 30 avril 2014 (délibération n° 2014-80) et du 11 février 2015 (délibération n° 2015-004), a validé l'accueil de volontaires, dans le cadre d'un service civique, pour les saisons estivales de 2014 et de 2015, au sein de la Maison du Piage.

Ce renfort de personnel a été mis en œuvre afin d'améliorer l'accueil des visiteurs à la Maison du Piage, et d'aider à assumer la mise en œuvre de nouvelles animations complémentaires à la visite de l'espace muséal. Cette organisation a eu un effet très positif sur la fréquentation, la satisfaction du public, et donc l'attractivité du site.

Néanmoins, il apparaît de plus en plus difficile de recruter un volontaire en service civique. En effet, les conditions de ce type de contrat sont peu attrayantes et les jeunes susceptibles d'être volontaires se heurtent à des problèmes de frais de déplacement et de frais de logement non pris en charge. De plus, le besoin de soutien en personnel, devient une problématique récurrente sur l'année et non plus seulement sur la saison estivale.

Pour ces raisons et afin de satisfaire, au mieux, au besoin de renfort en personnel, il est proposé de créer un poste, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2016, à temps non complet (20 heures hebdomadaires), rémunéré au SMIC, dans le cadre d'un contrat aidé de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Ce contrat aidé permet l'embauche de jeunes de moins de 26 ans, en difficulté d'insertion professionnelle et n'étant pas éligibles aux emplois d'avenir, ou de demandeurs d'emploi justifiant de 6 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 36 derniers mois, ou bien encore, de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le taux de prise en charge de l'aide octroyée par l'Etat, pour les contrats CUI-CAE est de 70% du SMIC plafonné à 20 heures hebdomadaires. L'employeur, est lui, soumis à l'élaboration d'un parcours de formation, en faveur de la personne recrutée.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- valide la conclusion d'un contrat aidé de type CUI-CAE, à temps non complet (20 heures hebdomadaires), pour une durée d'un an, rémunéré au SMIC, à compter du 1^{er} mai 2016,
 - autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-009 : MODIFICATION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Monsieur Guy BOUYGUES, ayant cessé définitivement son activité de location de gîte, a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de représentant des membres socio professionnels, au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon. Il convient donc de désigner un autre représentant des membres socio professionnels.

La candidature de Madame Sophie MARTIN, est proposée au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la désignation de Madame Sophie MARTIN, comme représentant des membres socio professionnels, au sein du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-010 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier des prochaines séances comme suit :

- le lundi 14 mars 2016 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire,
- le mercredi 13 avril 2016 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des séances du Conseil Communautaire, comme ci avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

Départ de Madame Danielle DEVIERS qui donne pouvoir à Monsieur Patrick LABRANDE

N°2016-011 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION : « ADAPTATION DU LOCAL COMMUNAL SITUÉ BOULEVARD DES MARTYRS A GOURDON EN VUE DE L'ACCUEIL DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL »

Rapporteur : Marie-Claude GATINEL

Par une délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Communautaire validait l'abandon du projet de réhabilitation et d'extension d'un local commercial en Office du Tourisme Intercommunal (OTI) à Gourdon.

Un nouveau site a été proposé boulevard des Martyrs à Gourdon. Ce site est facile d'accès, à pied comme en véhicule, et offre une grande visibilité, de par sa position sur le tour de ville.

La surface occupée par l'Office du Tourisme sera d'environ 208 m², hors espaces communs, estimés à 71 m². Le reste des locaux sera également occupé par la Cyberbase et le pôle de ressources numériques, qui constituent des activités complémentaires à l'accueil touristique.

Le rapport de diagnostic amiante avant-travaux du 11 janvier 2016 conclu à l'absence d'amiante dans les locaux.

Le coût global de l'opération s'élève à 52 000 € HT, dont 5 026 € HT de travaux et 40 355 € HT de mobilier.

Un financement sera sollicité à hauteur de 50 % du montant de l'acquisition de mobilier, soit 20 177 €, au titre du LEADER.

Le calendrier fixé pour cette opération prévoit l'installation de l'OTI dans le courant du mois d'avril ou du mois de mai 2016, hors période de vacances scolaires.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le plan de financement de l'opération d'adaptation du local communal situé boulevard des Martyrs à Gourdon en vue de l'accueil de l'office du tourisme intercommunal,
- autorise l'envoi d'un dossier de demande de subvention pour le programme LEADER 2014 – 2020,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Philippe DELCLAU – Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

Sortie provisoire de Monsieur Philippe DELCLAU

N°2016-012 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION : « ADAPTATION DU LOCAL COMMUNAL SITUE BOULEVARD DES MARTYRS A GOURDON EN VUE DE L'ACCUEIL DE LA CYBERBASE ET DU POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES »

Rapporteur : Marie-Claude GATINEL

Le service de la Cyberbase est assuré actuellement dans un local de 100 m², sis au 96 avenue Gambetta à Gourdon.

Du fait du développement de la fréquentation lors des différents événements et manifestations organisés, et de la volonté de développer de nouveaux services numériques à la population, la surface du local n'est plus adaptée. De plus, sa position géographique dans la ville limite l'accès aux piétons et véhicules, et n'offre ni la meilleure visibilité, ni la meilleure sécurité aux habitants, du fait du trafic important de l'avenue Gambetta.

Aussi, un nouveau site, facile d'accès, fortement visible et sécurisé, a été proposé boulevard des Martyrs à Gourdon.

La surface disponible s'élève à 268 m², ce qui permet l'installation de la Cyberbase, d'un télécentre, d'un espace de travail numérique partagé, d'un laboratoire de fabrication (fab-lab) et d'une salle de visioconférence.

Le rapport de diagnostic amiante avant-travaux du 11 janvier 2016 conclu à l'absence d'amiante dans les locaux.

Le coût global de l'opération s'élève à 133 000 € HT, dont 21 013 € HT de travaux, 16 783 € HT de mobilier et 75 824 € HT d'équipements spécifiques.

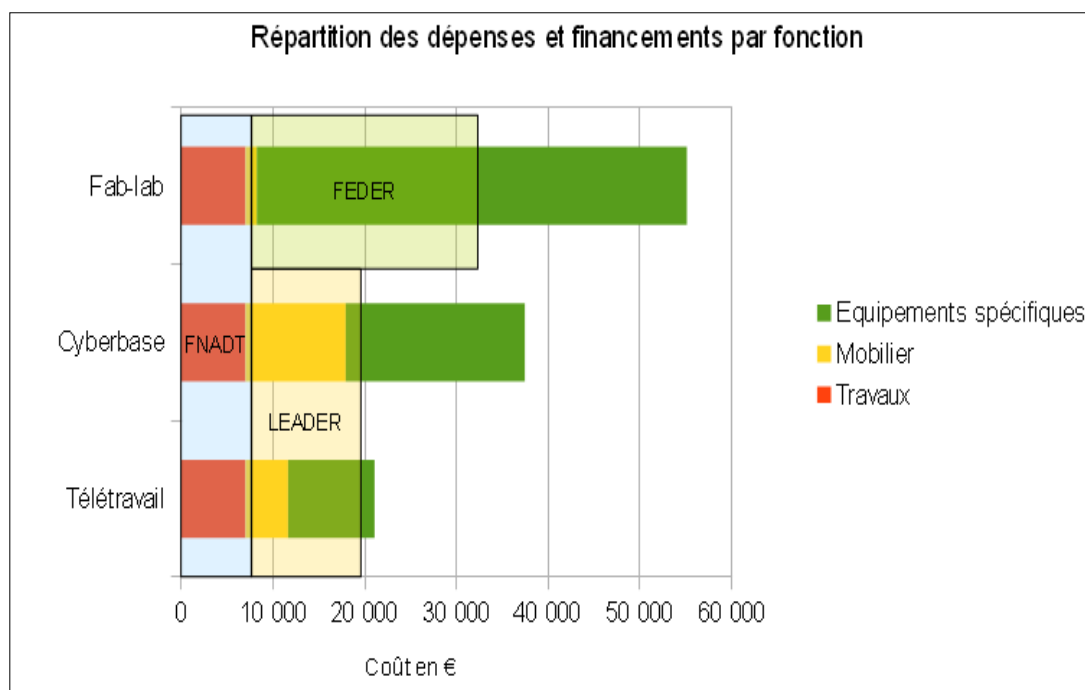
Un financement sera sollicité à hauteur de 50 % du montant de l'acquisition de mobilier et d'équipements spécifiques (hors fab-lab), soit 22 252 €, au titre du programme LEADER 2014-2020.

Une subvention d'équipement du fab-lab (machines et mobilier) sera également sollicitée auprès du FEDER dans le cadre d'un appel à projet régional, à hauteur de 50 %, soit 24 052 €.

Enfin, une demande de subvention sera adressée au titre du FNADT, à hauteur de 20 % du coût des travaux et de l'équipement du pôle de ressources numériques, soit 22 724 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le graphique ci-après présente la répartition des dépenses et financements sollicités par fonction du pôle de ressources numériques.



Le calendrier fixé pour cette opération prévoit l'installation du pôle de ressources numériques d'ici la fin de l'année 2016.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le plan de financement de l'opération d'adaptation du local communal situé boulevard des Martyrs à Gourdon en vue de l'accueil de la Cyberbase et du pôle de ressources numériques,
- autorise l'envoi d'un dossier de demande de subvention pour le programme LEADER 2014 – 2020, le FEDER et le FNADT,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

Retour de Monsieur Philippe DELCLAU

N°2016-013 : CREATION D'UN « FAB – LAB » AU SEIN DU POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La Région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées a lancé un appel à projet « Fab-Région » pour soutenir la création ou l'extension sur le territoire régional de Fab-labs avec une date limite de dépôt au 18 février 2016.

Les fab-labs sont des lieux où des moyens numériques sont mis à disposition du public pour de la production assistée par ordinateur.

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane porte le projet de développer le service proposé actuellement dans le cadre de la Cyberbase de Gourdon en structurant un centre de ressources numériques autour des espaces suivants :

- une Cyberbase proposant de l'accès libre et des ateliers thématiques autour des usages du numérique,
- un espace de télétravail et de co-working,
- une salle de visio-conférence,
- un Fab-lab qui sera dénommé « Techf@ctory ».

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane souhaite répondre à l'appel à projet « Fab-Région » élaboré suite à un premier appel à manifestation d'intérêt régional auquel Quercy-Bouriane avait répondu en 2015.

Le futur Fab-lab Techf@ctory s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en œuvre et avec la volonté de permettre une égalité d'accès aux savoirs, à la recherche et à la création en milieu rural.

Il visera à favoriser la production artisanale, la diffusion, l'accès, la découverte et l'appropriation par la population du territoire des innovations technologiques d'aujourd'hui et de demain.

Ce projet s'appuiera sur le public cible suivant :

- ⇒ Artisans, créateurs et producteurs locaux, pour une création et production locale,
- ⇒ Jeunes créateurs et porteurs de projets techniques, scientifiques, créatifs...,
- ⇒ Créateurs d'entreprises, auto-entrepreneurs,
- ⇒ Artistes, plasticiens, architectes, designers, inventeurs et créatifs,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- ⇒ Particuliers porteurs de projets ou inventeurs,
- ⇒ Particuliers pour vulgarisation et diffusion scientifique et technique,
- ⇒ Etudiants, collégiens, lycéens et sections professionnelles.

Il sera composé des machines outils et équipements pro et semi-pro :

- 1 Découpeuse laser surface de travail 60X30,
- 1 Imprimante 3D,
- 1 Scanner 3D manuel,
- 1 Brodeuse numérique Semi-Pro,
- 1 Imprimante textile,
- 1 Presse textile chauffante.

Des Machines outils et équipements Grand public et semi-pro :

- Brodeuse/machine à coudre,
- Gravure métal mécanique,
- Plotters découpe vinyle, papier, carton, flex, flock,
- 1 Imprimante 3D,
- 1 Scanner 3D fixe autonome.

Des machines pour traitement éco et recyclage :

- Recyclage plastique pour production de filaments plastiques de type strooder

Des équipements informatiques et licences applications :

- 4 PCportables,
- 1 Licence Simplify 3D,
- 1 Licence creative suite.

Des équipements scientifiques, numériques et technologiques :

- Technomallette Arduino + 4 îlots,
- Lego Mindstorms,
- Robot programmable à pinces Rooby

L'aide FEDER sollicitée dans le cadre de l'appel à projet « FabRégion » interviendrait sur l'investissement à hauteur de 50% des dépenses éligibles estimées à 48 104, 00 € HT et sur le fonctionnement par un financement dégressif sur 3 ans pour 70% en année 1 ; 50% en année 2 et 20% en année 3 pour un équivalent temps plein établi sur la base de 1 720 heures par an.

Ainsi le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		TOTAL	
INVESTISSEMENT								
Coût HT	48 104,00 €						48 104,00 €	
Subvention FEDER	24 052,00 €	50,0%					24 052,00 €	50,0%
Subvention FNADT	9 621,00 €	20,0%					9 621,00 €	20,0%
Total subventions	33 673,00 €	70,0%					33 673,00 €	70,0%
Autofinancement	14 431,00 €	30,0%					14 431,00 €	30,0%
FONCTIONNEMENT								
Coût HT	59 094,00 €		55 843,00 €		57 659,00 €		172 596,00 €	
Subvention FEDER	41 366,00 €	70,0%	27 921,50 €	50,0%	11 532,00 €	20,0%	80 819,50 €	46,8%
Autofinancement	17 728,00 €	30,0%	27 921,50 €	50,0%	46 127,00 €	80,0%	91 776,50 €	53,2%
TOTAL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT								
Coût HT	107 198,00 €		55 843,00 €		57 659,00 €		220 700,00 €	
Subvention FEDER	65 418,00 €	61,0%	27 921,50 €	50,0%	11 532,00 €	20,0%	104 871,50 €	47,5%
Subvention FNADT	9 621,00 €	9,0%					9 621,00 €	4,4%
Total subventions	75 039,00 €	70,0%	27 921,50 €	50,0%	11 532,00 €	20,0%	114 492,50 €	51,9%
Autofinancement	32 159,00 €	30,0%	27 921,50 €	50,0%	46 127,00 €	80,0%	106 207,50 €	48,1%

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un Fab-lab au sein du pôle de ressources numériques de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- approuve le plan de financement de cette opération tel que ci avant présenté,
- autorise l'envoi d'un dossier de demande de subvention au titre du FEDER, dans le cadre de l'appel à projet « FabRégion »,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-014 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOCAL COMMUNAL SITUÉ BOULEVARD DES MARTYRS, EN VUE DE L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, DE LA CYBERBASE ET DU POLE DE RESSOURCES NUMERIQUES

Rapporteur : Marie-Claude GATINEL

Par délibération n°2015-177 du 30 novembre 2015, le Conseil Communautaire validait l'opération d'adaptation du local communal sis Boulevard des Martyrs à Gourdon en vue d'y accueillir l'Office de Tourisme Intercommunal, la Cyberbase et le Pôle de Ressources Numériques.

Afin de distribuer les espaces en fonction des besoins, des travaux intérieurs d'adaptation du local sont nécessaires ; ils seront réalisés par les services techniques de la Commune de Gourdon.

Dans ce cadre-là, il convient de formaliser une convention de mise à disposition du personnel communal de la commune de Gourdon auprès de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

L'estimation des moyens humains nécessaires pour ces travaux intérieurs est de deux agents techniques qualifiés à temps plein, et ce pour une durée de 1 mois, à compter du 15 février 2016.

Les 2 agents concernés resteront sous l'autorité administrative de la commune, qui leur confiera également leurs missions. En contrepartie, la Communauté de Communes Quercy Bouriane s'engage à rembourser la commune au prorata du nombre d'heures effectuées pour ces travaux. Le projet de convention est joint en annexe.

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place de conventions de mise à disposition de personnel entre la Commune de Gourdon et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour les travaux d'adaptation du local communal situé Boulevard des Martyrs à Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Patrick Labrande, vice-président par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 février 2016

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac :

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Pouvoir de Christian LEGRAND à Daniel SOULADIE – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – André MANIE – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élue secrétaire de séance : Paola BENASTRE

N°2016-015 : VENTE DE LA MAISON A OSSATURE BOIS DU LOTISSEMENT MARBAL HAUT A SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR – COMMUNICATION DE L'AVIS DES DOMAINES DE L'ETAT

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Par délibération n°2015-138, en date du 14 octobre 2015, le Conseil Communautaire a validé la vente de la maison à ossature bois du lotissement Marbal Haut à Saint-Germain-du-Bel-Air pour 140 000 €, suite aux orientations définies en Conférence des Maires du 11 septembre 2014.

Le prix a ainsi été déterminé au regard de la spécificité de ce bien (Construction en bois et bac acier), de son implantation sur un terrain fortement pentu, et de la volonté de pouvoir solder cette opération sur le budget communautaire dans un délai le plus court possible.

Suite à la délibération du 14 octobre 2015 validant le principe de la vente de ce bien au prix de 140 000 €, l'avis des Domaines de l'Etat a été sollicité et détermine la valeur de ce bien à 220 000 €, en précisant toutefois « que la valeur de ce bien dépendra fortement de la motivation pour un éventuel acquéreur pour la performance énergétique de cette maison » et « la parcelle est de configuration pentue ce qui est un élément de moins-value ».

L'évaluation des domaines pour les constructions neuves s'appuie sur l'application du coût moyen du bâti traditionnel neuf au m² construit, soit 1 800 € le m².

Vu, la délibération n°2015-138, en date du 14 octobre 2015,

Vu, l'avis des domaines en date du 13 novembre 2015,

Vu, l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 1^{er} février 2016,

Considérant la spécificité de cette construction en bois et bac acier, le caractère pentu du terrain et la nécessité de clore cette opération au sein du budget communautaire dans les meilleurs délais, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 35 votes pour, 2 votes contre (Jean-Louis Constant, Pouvoir de Sylvie Theulier à Jean-Louis Constant) et 4 abstentions (Michel Cammas, Georgina Murray, Liliane Lemercier, Pouvoir de Nadine Saoudi à Liliane Lemercier):

- décide de passer outre l'avis des domaines de l'Etat et de maintenir le prix de vente de la Maison à ossature bois du lotissement Marbal Haut à Saint-Germain-du-Bel-Air à 140 000 €,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- consent à la vente de la maison à ossature bois du lotissement Marbal Haut à Saint-Germain-du-Bel-Air à Monsieur et Madame Aubrun Michel et Annie, demeurant 8 Place du Mail 37320 Cormery, selon les termes de la délibération du 14 octobre 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP